



APPEL D'OFFRES PUBLIC

Réf : AO130623

AVIS D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION MEMBRANAIRE – SAINT-JACQUES-LE-MINEUR, QUÉBEC

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demande des soumissions relativement à la fourniture et à l'installation d'un système de filtration membranaire pour le traitement de l'eau souterraine de deux nouveaux puits de captage.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du mardi 13 juin 2023 dès 9h, sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, portant la mention « Fourniture et installation d'un système de filtration membranaire – Saint-Jacques-le-Mineur » adressées à Mme Isabelle Arcoite, directrice générale, seront reçues jusqu'à 11 heures, le mardi 25 juillet 2023, au bureau municipal situé au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0.

Le nom des soumissionnaires sera divulgué publiquement immédiatement après l'heure de clôture au bureau municipal. L'offre sera valide pour une période de 180 jours.

Pour toute demande de renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec :

Madame Isabelle Arcoite
Directrice générale
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
450-357-6891
dq@sjlm.ca

Le soumissionnaire ne doit communiquer avec aucune autre personne que la représentante désignée ci-haut pour obtenir de l'information relativement à l'appel d'offres.

L'analyse des soumissions est faite selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Pour être retenue, une soumission doit contenir tous les documents obligatoires prévus dans le document d'appel d'offres afin d'être considérée conforme. Le contrat sera octroyé au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité se réserve le droit de donner en tout ou en partie les travaux présentés dans cet appel d'offres.

Dans l'éventualité où les objectifs fixés dans cet appel d'offres ne seraient pas atteints, la

Municipalité se réserve le droit de mettre fin au contrat ou de ne pas réaliser l'un des items de ce contrat, et ce, sans aucun préavis ni aucune forme de compensation monétaire pour les travaux non réalisés.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 9 juin 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toutes la population entre 8h00 et 22h00, le 9 juin 2023.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière